



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **L'immobilier comme levier pour plus de tranquillité dans le quartier Alhambra**

**La Ville de Bruxelles vient d'accroître son patrimoine immobilier dans le quartier Alhambra en acquérant trois maisons de rapport situées rue Saint-Jean Népomucène. Cet achat permettra une meilleure maîtrise du foncier et de sa destination. L'utilisation de ce levier immobilier permet d'enrayer la prolifération de bars liés à la prostitution et s'inscrit dans une politique communale volontariste de lutte contre les nuisances associées à cette activité.**

Le quartier Alhambra est un quartier résidentiel du centre-ville où habitent de nombreux habitants. A cette fin, la Ville s'efforce de leur garantir des conditions de vie agréables. C'est la raison pour laquelle la Régie foncière vient d'acquérir, au départ d'une saine concertation avec le comité de quartier Alhambra, trois maisons de rapport situées à la rue Saint-Jean Népomucène. Elles se composent de dix logements et de trois rez-de-chaussée commerciaux.

Mohamed Ouriaghli, Echevin du Logement, se félicite de cette acquisition immobilière : *« notre politique ici, en plus d'accroître le patrimoine de la Ville et de réguler en quelque sorte les loyers, est clairement de juguler la prolifération des bars liés à la prostitution. De par cette maîtrise, nous pouvons librement déterminer la nature des activités commerciales. Une opération qui ne pourra que bénéficier à la tranquillité publique ».*

Par ailleurs, afin de créer des interactions culturelles plus denses entre riverains, la galerie associative E<sup>2</sup> s'installe à proximité, à la rue du Pont-Neuf. Cette plateforme d'échange, de découverte et de diffusion d'œuvres issues de la production alternative se veut un lieu ouvert au quartier où se succéderont expositions, ateliers et manifestations thématiques.

Des initiatives positives qui s'ajoutent à d'autres menées par les autorités communales comme la création d'un micromarché alimentaire à la porte d'Anvers les jeudis de 15 à 19h, ou l'amélioration de l'éclairage de rue.

*« Parallèlement à ces actions, la Ville continue à porter une attention particulière sur les établissements et terrasses du quartier Alhambra, ajoute le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Yvan Mayeur. Des arrêtés de fermeture sont pris sur base de rapports de police, notamment pour troubles de l'ordre public, lorsque c'est nécessaire, de même que des arrêtés de retraits de terrasse ».*

Rappelons que, concernant plus spécifiquement la problématique de la prostitution, un nouveau règlement de police a été adopté en juin à l'initiative du bourgmestre. Ce règlement interdit le racolage dans le quartier Alhambra sous peine de sanctions. Les sanctions administratives ont été augmentées par rapport aux montants précédemment fixés.

Le précédent règlement avait été partiellement annulé en avril par le Conseil d'Etat qui critiquait notamment le système d'amendes lié à la réglementation de la prostitution qui n'est pas du ressort du niveau communal. « *C'est pour cela que nous plaidons depuis longtemps pour une approche coordonnée de la lutte contre les nuisances liées à la prostitution*, conclut le bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

Contacts presse :

Alexandre Van der Linden – Attaché de presse de l'Échevin Mohamed Ouriaghli – 0485 19 06 92

Fabrice Voogt – Attaché de presse du Bourgmestre Yvan Mayeur – 0478 04 40 12